



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fromages

Question écrite n° 463

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir des fromages au lait cru qui pourrait être menacé par la réunion de la commission du Codex Alimentarius de Genève, les 23 et 28 juin prochains. Il lui demande s'il a l'intention de se battre face au projet américain visant à imposer la pasteurisation de tous les produits laitiers dans le commerce international. Il rappelle en effet que, pour beaucoup de régions françaises, ces fromages au lait cru représentent le principal débouché des producteurs de lait en zone difficile.

Texte de la réponse

Les services de la direction générale de l'alimentation au ministère de l'agriculture et de la pêche, en liaison avec la filière professionnelle laitière tout entière, suivent actuellement l'évolution de projets de normes en cours d'examen dans le cadre du Codex Alimentarius et notamment l'avant-projet de « code d'usage en matière d'hygiène pour les fromages non maturés/non affinés et des fromages affinés à pâte molle » avec beaucoup d'attention, en ayant le souci constant de préserver ce type de production tel qu'il est prévu dans le cadre réglementaire en vigueur. Celui-ci résulte de la mise en oeuvre des dispositions de la directive 92/46/CEE qui autorise la production et la mise sur le marché communautaire des produits au lait cru, avec des critères spécifiques, notamment microbiologiques, adaptés et susceptibles d'assurer une protection optimale du consommateur. En conséquence, notre argumentation face aux risques de limitation de la mise sur le marché international de ces produits est fondée sur l'existence même de ce texte communautaire auquel nous demeurons très attachés. Lors de la réunion récente de la commission du Codex Alimentarius à Genève, la proposition des Etats-Unis de rendre la pasteurisation obligatoire pour tous les produits laitiers n'a pas été adoptée et il a été décidé de repousser en 1999 l'adoption de normes pour ces produits. Ce dossier sera suivi avec la plus grande vigilance jusqu'à un aboutissement conforme à nos convictions communes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 463

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2223

Réponse publiée le : 18 août 1997, page 2641